



Rapport financier 2023 du Département

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	5
LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS (DONNEES ET MODE DE CALCUL DU COMPTE ADMINISTRATIF)	6
LE SCHEMA D'EQUILIBRE GENERAL	6
L'EPARGNE BRUTE	6
LES GRANDES MASSES FINANCIERES	7
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	14
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	15
LA DETTE DIRECTE	15
LA DETTE GARANTIE	17
ANALYSE DU BILAN (DONNEES ET MODE DE CALCUL DU COMPTE DE GESTION)	19
LE BILAN DU DEPARTEMENT	19
ANALYSE DE LA TRESORERIE DU DEPARTEMENT	20
CONCLUSION	22
ANNEXES	23
ANNEXE 1 - LE COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE	24
ANNEXE 2 - LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL	25
ANNEXE 3 - LE BILAN 2023	26
ANNEXE 4 - LES RATIOS LEGAUX	28
ANNEXE 5 - LE TABLEAU GENERAL D'EQUILIBRE 2018-2023 DU BUDGET PRINCIPAL	29
ANNEXE 6 - LES ORGANISMES SATELLITES PRINCIPAUX DU DEPARTEMENT	30

PREAMBULE

Conformément à l'article L.3121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté chaque année au Conseil départemental un rapport sur la situation financière du Département.

Le 1^{er} janvier 2023 marque le passage de la nomenclature M52 à la M57 pour le Département.

Le budget consolidé du Département de l'Isère comprend :

- **le budget principal, objet du présent rapport (nomenclature M57),**
- et 4 budgets annexes, destinés à distinguer la comptabilité de certains services locaux spécialisés (cf. synthèse des comptes en annexe 1) :
 - o boutique des musées (nomenclature M57),
 - o laboratoire vétérinaire (nomenclature M57),
 - o cuisine centrale (nomenclature M57),
 - o aménagement numérique (nomenclature M4).

Ce rapport est principalement réalisé sur la base des données du Compte administratif (CA)¹ du Département, mais également à partir du Compte de gestion (CG) du Payeur départemental². Ces données sont parfois retraitées selon les modalités de la Direction générale des collectivités locales (DGCL)³, pour permettre les comparaisons entre Départements.

¹ Données du budget principal, en mouvements réels.

² Le compte de gestion comprend des opérations qui n'apparaissent pas dans le compte administratif (opérations non budgétaires).

³ La DGCL retraite les données du compte administratif en considérant les données nettes des atténuations de charges et de produits et en considérant les produits des cessions en section d'investissement.

Définition des concepts financiers

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges ou des produits à caractère définitif (subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs, charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts).

La section d'investissement retrace les opérations relatives à la dette et au patrimoine, soit du Département lui-même (acquisitions, ventes, travaux), soit de tiers (subventions d'équipement versées).

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion de l'année (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette).

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année. Cet excédent dégagé sur le fonctionnement contribue au financement de la section d'investissement.

Le taux d'épargne brute se définit comme le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.

L'épargne nette est l'épargne brute moins l'annuité en capital de la dette.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits constatés sur les comptes administratifs des années antérieures. Au 1^{er} janvier, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice précédent.

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il se détermine par l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (épargne brute).

INTRODUCTION

Le contexte financier en 2023 et la situation du Département de l'Isère

⇒ Un contexte économique délicat

Malgré une croissance économique mondiale résiliente, l'année 2023 a été marquée par de fortes tensions inflationnistes et un niveau élevé des prix de l'énergie, qui ont affaibli le rebond de l'économie en sortie de crise sanitaire et repoussé la fin du « quoi qu'il en coûte »⁴.

En 2023, les recettes fiscales se sont avérées moins dynamiques qu'en 2022, et l'année a également été marquée par une baisse importante de la recette des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), baisse qui a impacté tous les Départements.

⇒ La situation financière du Département de l'Isère reste saine

Le Département de l'Isère n'a pas été épargné par les baisses de recettes observées au niveau national.

Il conserve toutefois une situation financière solide.

⇒ Le maintien du niveau d'investissement en Isère

Les marges de manœuvre financières permettent au Département de maintenir un niveau d'investissement élevé.

Le Département de l'Isère n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023. En conséquence, l'encours de la dette a diminué en 2023.

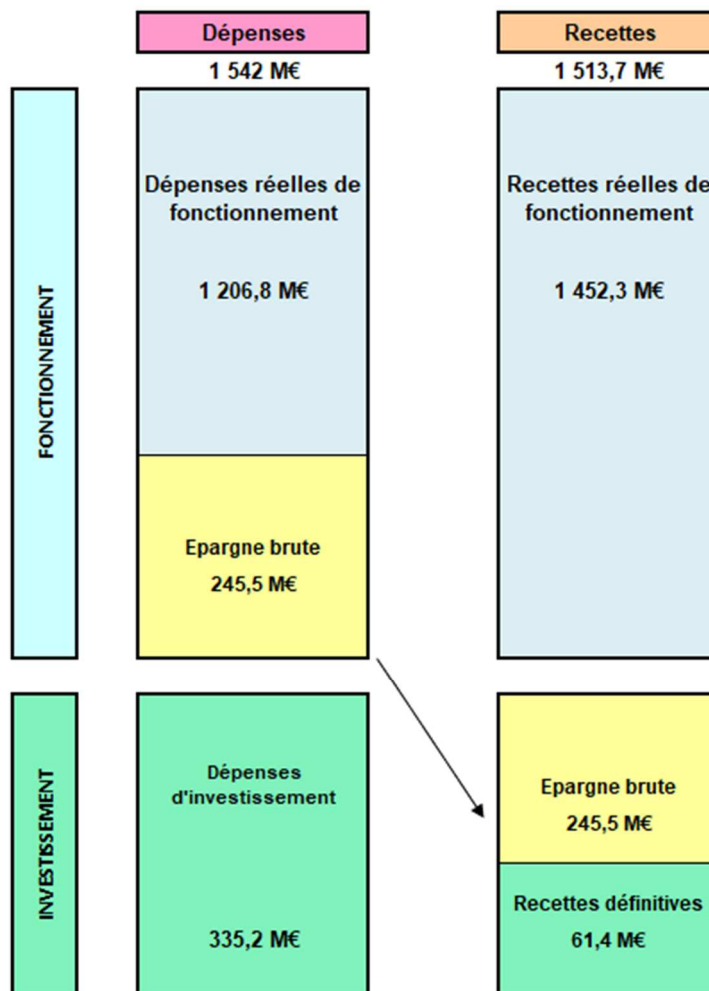
La baisse continue des DMTO et le tassement des recettes de TVA (fraction de TVA versée par l'Etat) interrogent toutefois sur le niveau d'investissement pour les années à venir.

⁴ Rapport annuel de la Cour des comptes – mars 2024

LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS

(données et mode de calcul du compte administratif)

Le schéma d'équilibre général



Données du compte administratif, hors reprise des résultats antérieurs (001 002 et 1068)

L'épargne brute

L'épargne brute s'établit à 245,5 M€, en baisse de - 10,2 % par rapport à 2022. Elle résulte d'une croissance des recettes de fonctionnement (+ 1,6 %) modérée, et d'une hausse plus marquée des dépenses de fonctionnement (+ 4,4 %).

Cette épargne brute (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) constitue la ressource fondamentale dont dispose le Département pour autofinancer ses besoins en investissements et limiter le recours à l'emprunt.

A titre de comparaison, l'épargne brute s'élève à 133 M€ en moyenne pour les Départements dont la population est supérieure à 1 million d'habitants et 77 M€ en moyenne au niveau national⁵.

⁵ Données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) données DGFI hors Paris et Métropole de Lyon, comptes de gestion, budgets principaux (source : DGCL)

Les grandes masses financières

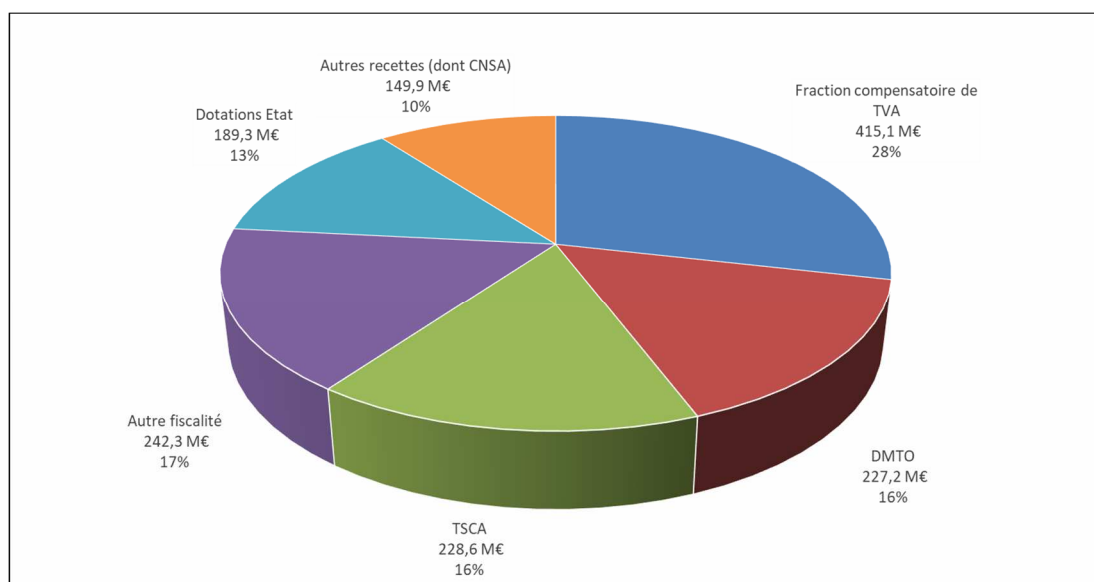
Les recettes totales du budget principal du Département s'élèvent en 2023 à 1 513,7 M€. Elles sont composées à 96 % de recettes de fonctionnement (1 452,3 M€). Les recettes d'investissement sont constituées exclusivement des participations et subventions reçues à hauteur de 61,4 M€.

Les dépenses totales s'établissent à 1 542 M€ dont 1 206,8 M€ de dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 335,2 M€, dont 306,6 M€ hors remboursement de l'emprunt bancaire. Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'équipement directes (63,2 % soit 193,7 M€) et d'aides aux tiers (30,6 % soit 93,7 M€).

Les recettes de fonctionnement

⇒ Structure et répartition des recettes de fonctionnement en 2023



CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ; TSCA : Taxe sur les conventions d'assurances ; DMTO : Droits de mutation à titre onéreux (frais de notaire)

⇒ Les principales recettes de fonctionnement perçues par le Département

Les recettes de fonctionnement représentent, en 2023, 1 452,3 M€.

- La principale ressource du Département est désormais composée des fractions de TVA nationale versées en compensation de la perte, pour les Départements, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Ces deux fractions représentent 28 % des recettes de fonctionnement en 2023 et s'élèvent à 415,1 M€. Ces recettes sont entièrement dépendantes de la conjoncture économique, notamment de l'inflation.

A noter que ce montant, constaté au compte administratif 2023, doit être pondéré des remboursements de trop-perçus. En effet, la fraction de TVA définitive 2023 a donné lieu à une régularisation en 2024⁶ :

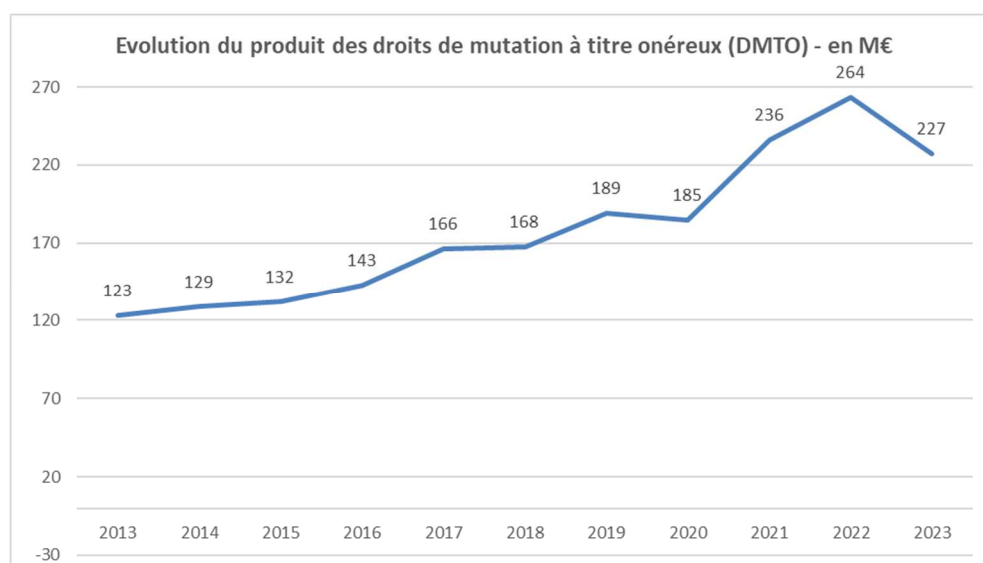
	en M€
Fraction compensatoire TFPB	323,0
Fraction compensatoire CVAE	92,1
Fraction compensatoire totale (CA 2023)	415,1
Remboursement fraction TVA TFPB	- 2,8
Remboursement fraction TVA CVAE	- 0,8
Remboursement total (impact 2024)	- 3,6
Fraction compensatoire au titre de 2023	411,5

- La Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est composée de trois parts. Elle s'élève en 2023 à 228,6 M€. A noter que ces recettes évoluent à la hausse depuis plusieurs années, notamment en raison de la hausse des catastrophes naturelles.

	en M€
TSCA part fiscalité (article 77)	142,3
TSCA part transfert (article 52)	60,7
TSCA part transfert SDIS (article 53)	25,6
TSCA totale (CA 2023)	228,6

Soit 86,3 M€ au titre des transferts de compétence

- En 2023, les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) atteignent 227,2 M€, en baisse de - 13,8 % par rapport à 2022 (263,5 M€). Cette diminution s'explique par la baisse des transactions immobilières. En Isère, cette baisse des DMTO a été atténuée par la hausse du taux votée en 2022 par le Département (effet en année pleine en 2023).



⁶ L'impact de ce remboursement sera constaté au compte administratif 2024.

- Les dotations de l'Etat s'élèvent à 189,3 M€.

Elles comprennent principalement la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'élève 162,9 M€ pour 2023 (en baisse de - 0,3 % par rapport à 2022) et la Dotation globale de décentralisation (DGD), qui reste stable (6,2 M€).

- Les autres recettes fiscales représentent 242,3 M€.

Elles comprennent notamment la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)⁷, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le versement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Au total, ces autres recettes fiscales représentent 17 % des ressources de fonctionnement.

	en M€
TICPE	72,9
DCRTP	40,7
FNGIR	35,4
Fonds péréquation DMTO	20,2
Taxe d'aménagement	17,5
Autre ^(*)	55,5
Total autres recettes fiscales	242,3

^(*) TICPE (taxe d'électricité), TDRM (taxe départementale sur les remontées mécaniques), frais de gestion de la TFPB transférée...

- A noter que le fonds de péréquation DMTO, indiqué ci-dessus, correspond à la part pour laquelle le Département est bénéficiaire (20,2 M€). Le Département est également contributeur de ce fonds (25,6 M€). Au final, le Département est donc contributeur net : + 5,4 M€.

- Les autres recettes de fonctionnement se montent à 149,9 M€.

Parmi elles, les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) représentent 77,2 M€.

Ces dotations ont été créées pour compenser les charges financières consécutives à la création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), au versement de l'allocation de Prestation de compensation du handicap (PCH), et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

	en M€
CNSA APA	53,8
CNSA PCH	21,3
CNSA MDPH	2,0
Autre ^(*)	72,8
Total autres recettes	149,9

Soit 77,2 M€ de dotations CNSA

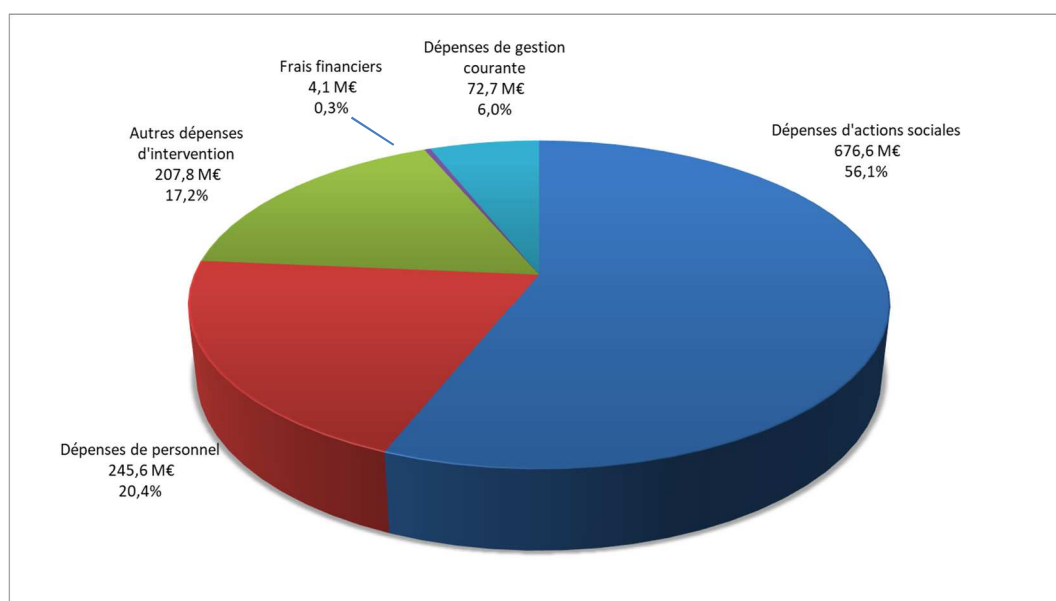
^(*) Recouvrements sur bénéficiaires, participations versées par d'autres organismes...

⁷ TICPE, dont une part au titre des dépenses d'allocation du RSA (61,0 M€) et une part au titre du financement des transferts de compétence (11,9 M€).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement du budget principal - dépenses de gestion et charges financières - s'élèvent à 1 206,8 M€ en 2022, en hausse de 4,4 % par rapport à 2022.

⇒ Structure et répartition des dépenses de fonctionnement en 2023



⇒ Les principales dépenses de fonctionnement du Département

- Les dépenses de gestion courante⁸ s'établissent à 72,7 M€, en baisse de - 1,3 % par rapport à 2022, grâce à la baisse du coût du carburant.
- Les dépenses sociales hors frais de personnel⁹ s'élèvent à 676,6 M€ (+ 4,5 %). Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (56,1 %).

En 2023, le nombre d'allocataires du RSA pris en charge par le Département a baissé de - 1,3 %, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de + 3 %.

Le nombre de foyers allocataires du RSA au 31/12/2023 s'élève à 21 339 (- 1,3 % par rapport à 2022).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA au 31/12/2023 s'élève à 30 101 (+ 3,0 % par rapport à 2022)¹⁰.

⁸ Chapitre 011, hors secteur social (fonction 4).

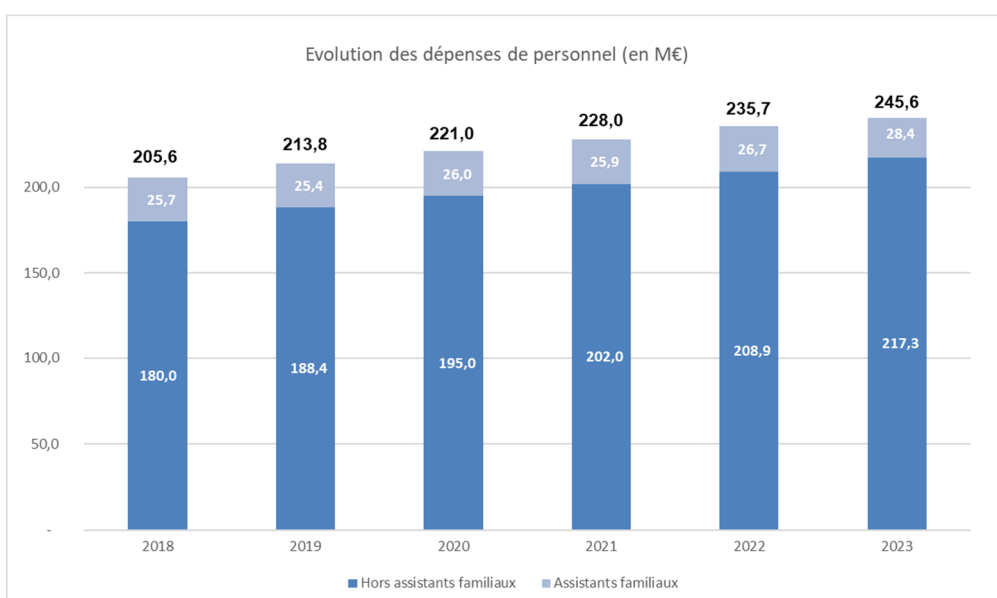
⁹ Dépenses sociales hors personnel, intégrant les frais de structure du secteur et les subventions de fonctionnement.

¹⁰ Données RSA APA et PCH en nombre de bénéficiaires : Source ELISA - Caf de l'Isère - BE - semi-consolidées - décembre 2023 (DPM).

	en M€	% évolution
RSA : allocation et insertion	139,4	+1,2 %
<i>dont allocation RSA</i>	132,6	+1,6 %
Aide à l'enfance	140,1	+7,7 %
Aide aux personnes âgées	193,5	+2,7 %
<i>dont allocation APA</i>	144,9	+3,9 %
Aide aux personnes handicapées	189,4	+4,7 %
<i>dont allocation PCH</i>	61,7	+9,5 %
Autre ^(*)	14,2	+41 %
Total	676,6	+4,7 %

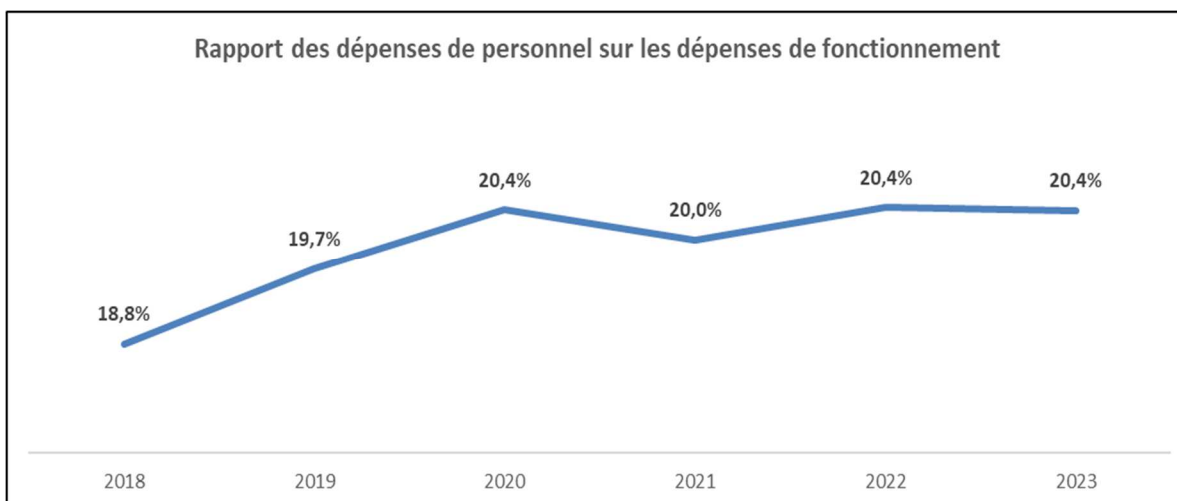
^(*) santé, action sociale, petite enfance (crèches, garderies...)...

- Les dépenses de personnel¹¹ s'élèvent à 245,6 M€, soit une augmentation de + 4,2 % liée principalement à la revalorisation du point d'indice et du salaire minimum. Ces dépenses représentent 20,4 % des dépenses de fonctionnement.



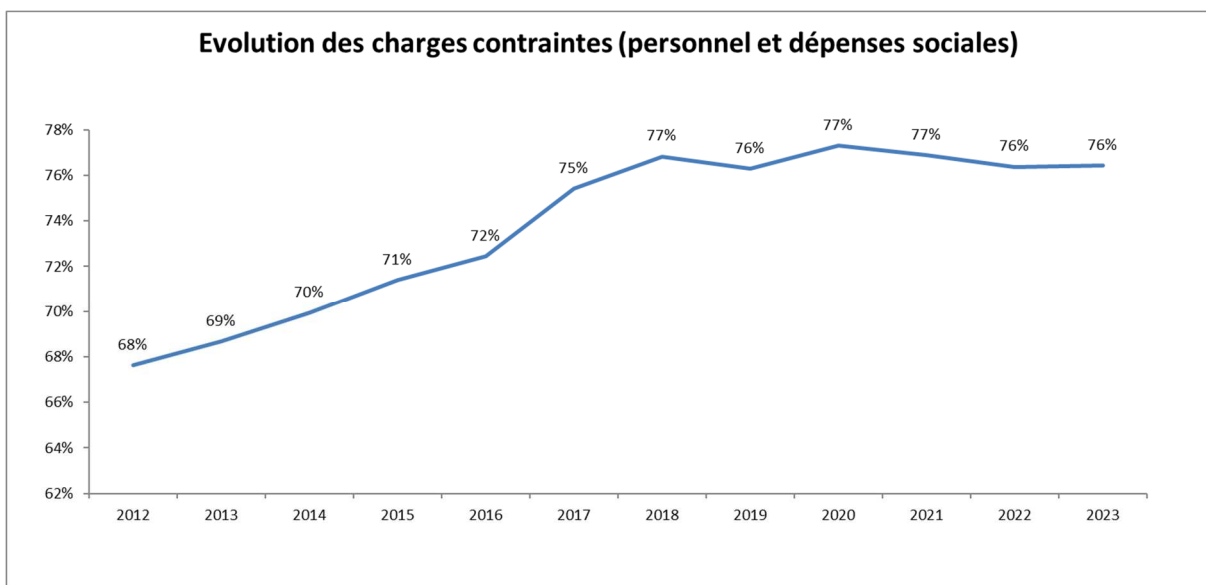
Sur la période 2018-2023, les dépenses de personnel évoluent de + 19,5 %, dont + 20,7 % hors assistants familiaux et + 10,5 % pour les assistants familiaux.

¹¹ Comptes 64, 621 et 633 (Charges de personnel, personnel extérieur et impôts, taxes, versements assimilés sur rémunération).



- Les charges contraintes, relatives aux dépenses de solidarité et aux frais de personnel représentent plus des trois quarts des dépenses de fonctionnement en 2023.

Sur une période de 10 ans, ce coefficient de rigidité passe de 69 % en 2013 à 76 % en 2023.



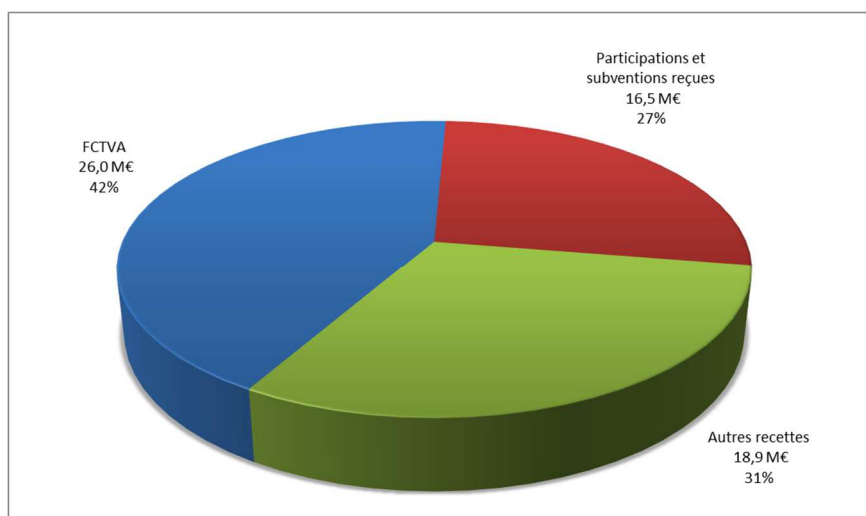
L'inflexion entre 2018 et 2019 est liée à la baisse du nombre d'allocataires du RSA (également entre 2020 et 2022) et à la mise en place du paiement net de l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées.

- Les autres dépenses d'intervention sont en hausse de + 6,2 % et s'élèvent à 207,8 M€ (17,2 % des dépenses). Ces autres dépenses d'intervention regroupent notamment les domaines des transports, de la culture, des collèges, ainsi que la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). A noter que cette participation a été augmentée de 8 % en 2023, après une hausse de 2,6 % en 2022.

Les recettes d'investissement

Les recettes propres d'investissement atteignent 61,4 M€.

⇒ Structure et répartition des recettes d'investissement en 2023



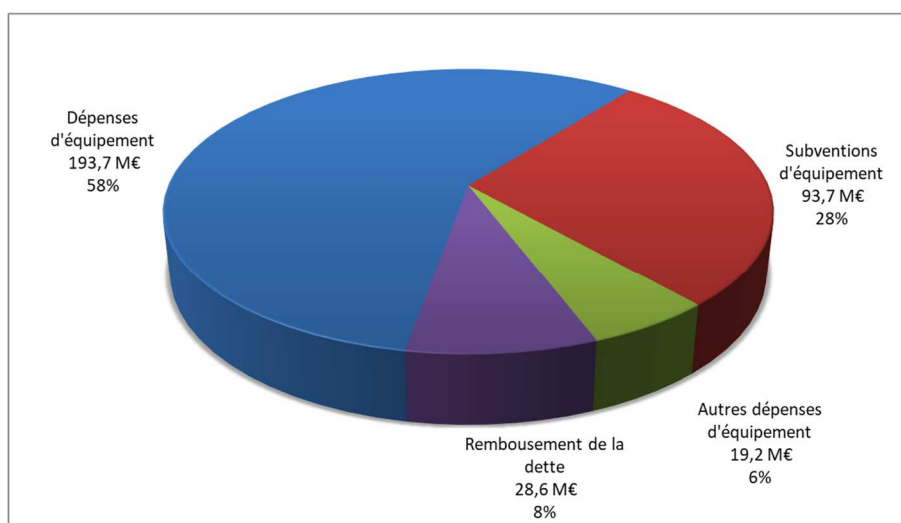
⇒ Les recettes d'investissement

- Elles sont composées principalement de participations et de subventions reçues et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ¹².
- Le Département n'a pas mobilisé d'emprunt en 2023.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Département de l'Isère, sur son budget principal, s'établissent à 335,2 M€, ramenées, hors remboursement d'emprunt, à 306,6 M€ (+ 8,2 %).

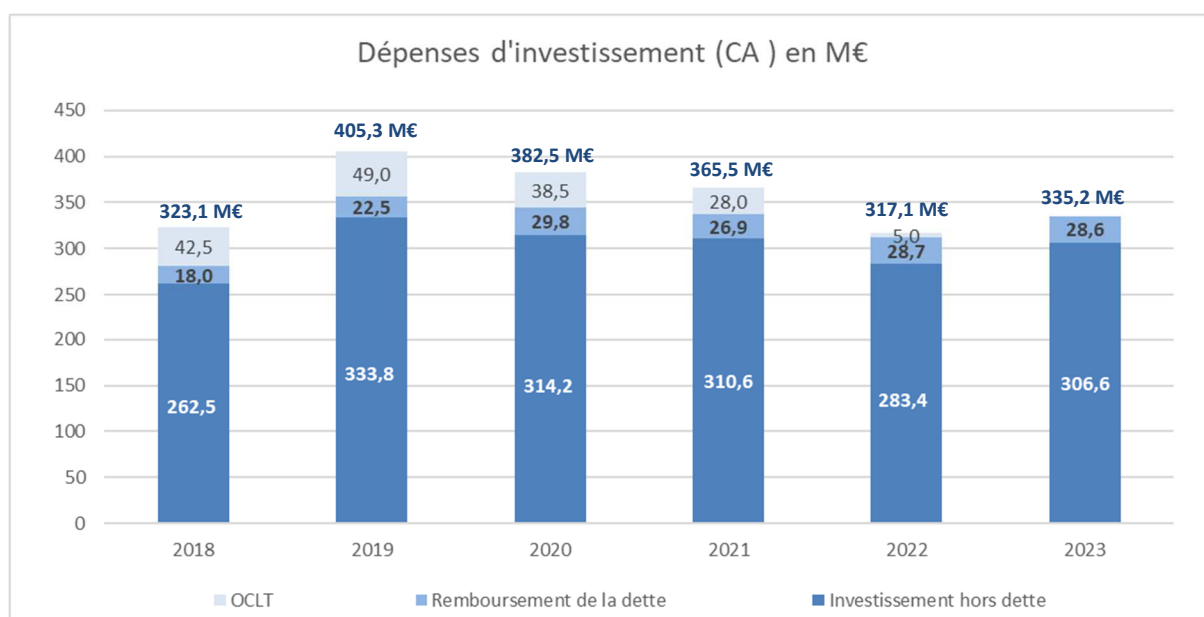
⇒ Structure et répartition des dépenses d'investissement



¹² Ces recettes incluent le remboursement de l'avance versée au budget annexe Aménagement numérique THD (13,2 M€).

⇒ Les dépenses d'investissement

- Les dépenses d'équipement directes - c'est-à-dire sur les biens du Département - atteignent 193,7 M€ (+ 10 %). Elles représentent 58 % des dépenses d'investissement (63,2 % de ces dépenses hors emprunt).
- Les autres dépenses d'investissement sont essentiellement composées de subventions d'équipement versées (93,7 M€), en hausse de plus de + 6,4 % par rapport à 2022. Les subventions d'équipement aux Communes et aux groupements de communes représentent 62,5 % de ces subventions d'équipement, soit 58,6 M€.
- Le remboursement de la dette s'élève à 28,6 M€. A noter que le Département n'a pas mobilisé d'OCLT¹³ en 2023.



Les autorisations de programmes

En 2023, les crédits de paiement sur Autorisations de programme (AP) s'élèvent à 170,6 M€ (soit 55,6 % des crédits d'investissement hors dette).

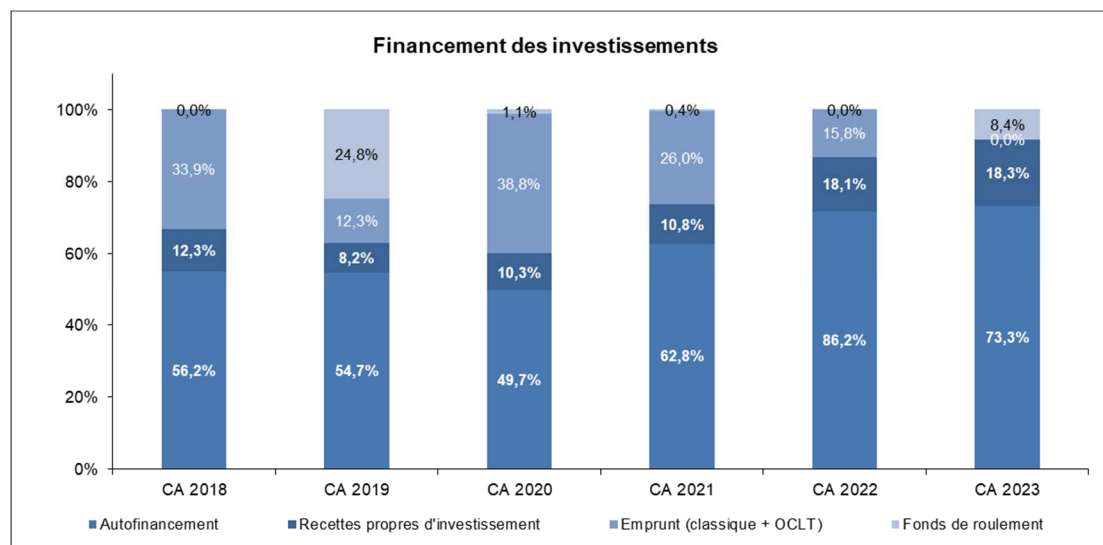
Cette procédure de l'autorisation de programme permet à l'assemblée départementale de délibérer sur des projets réalisables sur plusieurs exercices.

Au 31 décembre 2023, les Autorisations de programmes (AP) votées atteignaient 2 014 M€, dont 150 M€ de stock restant à financer.

¹³ Ouverture de crédits à long terme – crédits revolving

Le financement des investissements

Les ressources propres (épargne brute et ressources propres d'investissement), qui atteignent 306,9 M€, permettent de financer partiellement les 335,2 M€ de dépenses d'investissement. Le reste a été abondé par un prélèvement sur le fonds de roulement, sans recourir à l'emprunt.



La dette directe

⇒ L'encours de la dette directe

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette directe bancaire du Département s'élève à 419,2 M€, contre 447,9 M€ en 2022, soit une baisse de - 28,7 M€.

⇒ La capacité de désendettement

Ce ratio (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que le Département y consacre la totalité de son épargne brute.

La capacité de désendettement de la collectivité se situe, fin 2023, à 1,7 an (4,2 ans au niveau national)¹⁴.

⇒ Le taux d'endettement

Le taux d'endettement de la collectivité (l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 29,8 % en 2023 (43,3 % au niveau national¹⁵ et 48,5 % pour les Départements de même strate¹⁶).

¹⁴ Données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) données DGFIP hors collectivités territoriales uniques de Martinique et Guyane, collectivité de Corse et Paris (source : DGCL).

¹⁵ Idem.

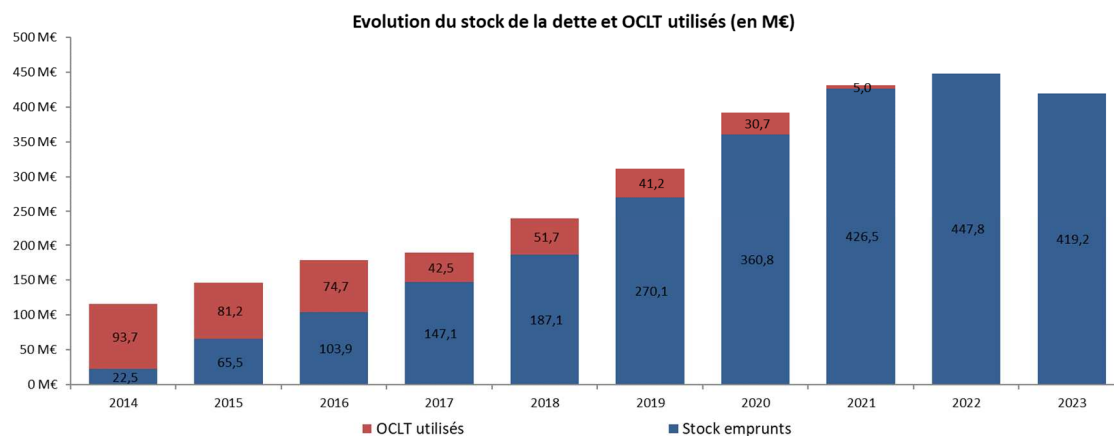
¹⁶ Données REPERES, Départements dont la population est supérieure à 1 million d'habitants.

⇒ Profil du stock de dette

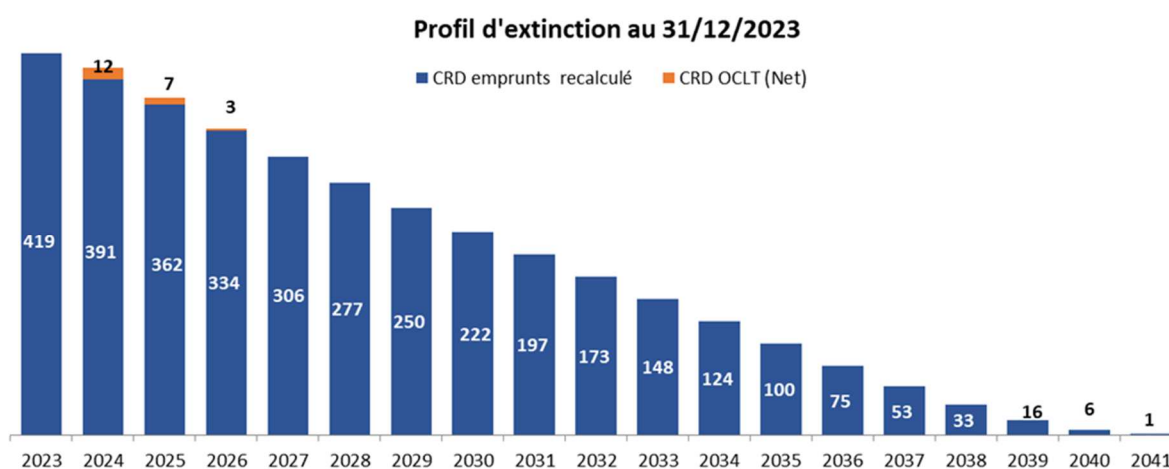
		Emprunts	OCLT
Capital restant dû au 01-01	419 236 247 €	419 236 247 €	0 €
Capital restant dû en tenant compte des non-encaissés	419 236 247 €	419 236 247 €	
Gissler*	1A	1A	1A
Nombre d'opérations	43	40	3
Nombre de prêteurs	10	8	2
Taux actuariel de la dette au 01-01 (hors reports)		1,03%	

* Gissler : charte destinée à encadrer le recours des collectivités locales aux emprunts, qui se fonde sur une évaluation des risques. Le niveau 1A correspond au niveau le moins risqué de la charte.

⇒ Evolution du stock de dette



⇒ Profil d'extinction de la dette (capital restant dû en M€)



La dette garantie

⇒ Garanties accordées par le Département

Au 31 décembre 2023, le montant du capital restant dû garanti par le Département de l'Isère s'élève à 911,9 M€ (contre 943,4 M€ en 2022 soit une baisse de 31,5 M€).

Alpes Isère Habitat (AIH) représente à lui-seul presque un tiers de la dette garantie (294 M€), puis la Société Dauphinoise pour l'Habitat (158 M€ soit 17 %) et la Société d'Habitation des Alpes (108 M€ soit 12 %).

⇒ L'évolution de la dette garantie par le Département par année et par bénéficiaire



⇒ Données de comparaison

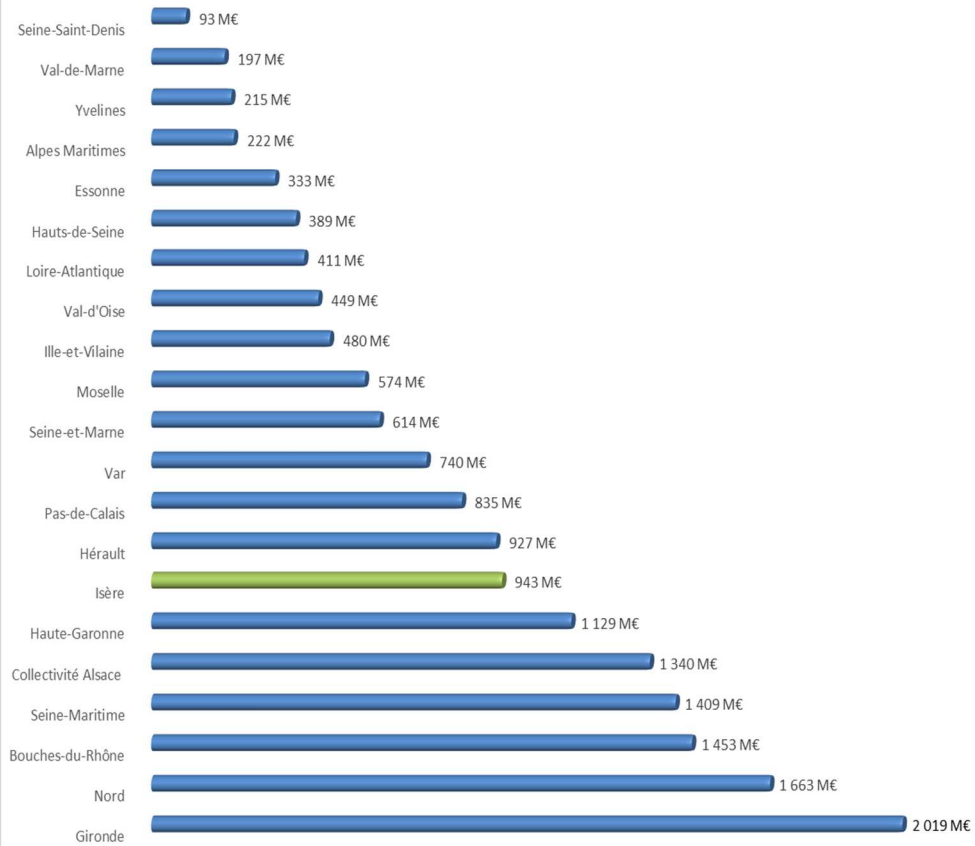
Le montant moyen de la dette garantie par les Départements de plus d'un million d'habitants s'établit à 783 M€ au 31 décembre 2022¹⁷ en légère progression par rapport à 2021 (743 M€).

La moyenne du ratio Galland¹⁸ est de 6,14 : ainsi notre Département avec un ratio de 2,86 se situe à un bon niveau (c'est même le meilleur du panel après les Hauts-de-Seine : 1,73).

¹⁷ DGCL Données 2022 (hors Paris et Métropole de Lyon) (Données 2023 non disponibles)

¹⁸ Le ratio Galland permet de vérifier que le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant des annuités de la dette propre de la collectivité (provisions déduites), n'excède pas 50 % des recettes de fonctionnement (ce ratio est calculé hors logements sociaux).

Encours de dette garantie au 31 décembre 2022 - Départements de plus de 1M d'habitants
(données 2023 non disponibles)



ANALYSE DU BILAN

(Données et mode de calcul du compte de gestion)

Le bilan du Département

Le bilan du Département s'élève à 6,4 milliards d'euros en valeur nette (hors amortissements et dépréciations) et à 8,1 milliards d'euros en valeur brute¹⁹ :

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bilan net	5 515,30	5 704,86	5 868,27	6 027,84	6 276,14	6 369,99
Amortissements et dépréciations	1 188,62	1 296,71	1 381,73	1 504,27	1 623,91	1 741,04
Bilan brut	6 703,92	7 001,57	7 250,00	7 532,11	7 900,05	8 111,03

L'amortissement et les dépréciations, soit 1,7 milliard d'euros, représentent 21,5 % du bilan brut.

⇒ L'actif immobilisé

L'actif immobilisé indique la valeur nette comptable des biens appartenant au Département (son patrimoine).

Il est composé des immobilisations incorporelles (notamment les subventions d'investissement versées²⁰), les immobilisations corporelles (terrains, constructions, réseaux...) et les immobilisations financières (principalement les prises de participations dans les sociétés d'économies mixtes...).

Les investissements sur les biens appartenant au Département représentent 88 % de l'actif immobilisé. Les subventions d'équipement appartenant à des tiers représentent 12 % et les immobilisations financières 1%.

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Investissements sur les biens du Département	4 762,23	4 896,99	5 026,91	5 147,34	5 262,60	5 401,49
Subventions d'équipement (aux tiers)	578,25	631,26	665,11	681,39	705,36	715,18
Immobilisations financières et créances immobilisées	13,98	25,23	35,18	64,47	58,46	41,93
Total actif net immobilisé	5 354,47	5 553,48	5 727,20	5 893,20	6 026,43	6 158,60
Part des investissements sur les biens du Département	89%	88%	88%	87%	87%	88%
Part des subventions d'équipement (aux tiers)	11%	11%	12%	12%	12%	12%
Part des immobilisations financières et créances irrécouvrables	0,3%	0,5%	1%	1%	1%	1%

Le patrimoine de la collectivité augmente de + 2,2 % en 2023 (et + 3,3 % en tenant compte de l'amortissement).

¹⁹ Le bilan net des amortissements figure en annexe 3.

²⁰ Comptablement, les subventions d'investissement appartenant aux tiers figurent (en stock) au bilan.

Analyse de la trésorerie du Département

⇒ Le Fonds de roulement (FDR)

Le fonds de roulement correspond à l'écart entre les capitaux permanents²¹ et les immobilisations. Il mesure les moyens financiers stables à moyen et long terme pour financer les investissements futurs hors emprunt.

L'ensemble des capitaux permanents est supérieur aux actifs immobilisés ce qui permet de dégager un fonds de roulement positif de 147,24 M€ en 2023, en baisse de 26,8 M€ par rapport à 2022.

Cette variation s'explique essentiellement par la diminution de l'encours de dette du Département, qui impacte le fonds de roulement.

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capitaux permanents (a)	5 451,17	5 643,15	5 813,48	5 973,73	6 200,46	6 305,84
Actif immobilisé net (b)	5 354,47	5 553,48	5 727,20	5 893,20	6 026,43	6 158,60
Fonds de roulement (a-b)	96,70	89,66	86,28	80,52	174,04	147,24

⇒ L'Excédent de financement d'exploitation (EFE)

L'excédent de financement d'exploitation²² correspond à la différence entre le financement du cycle d'exploitation (64,2 M€) et les biens circulants (62,9 M€).

En 2023, cet excédent de financement d'exploitation diminue, passant de 26,7 M€ en 2022 à 1,3 M€. Cette évolution s'explique notamment par une hausse des créances et une légère baisse des dettes d'exploitation.

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Financements d'exploitation	64,13	61,25	54,79	54,11	75,67	64,16
Biens circulants	42,78	48,48	68,23	47,16	48,98	62,87
Excédent de financement d'exploitation	21,35	12,77	-13,44	6,96	26,69	1,29

²¹ Les capitaux permanents sont composés des fonds propres, des provisions et des dettes propres.

²² Le besoin en fonds de roulement négatif correspond à un excédent de financement.

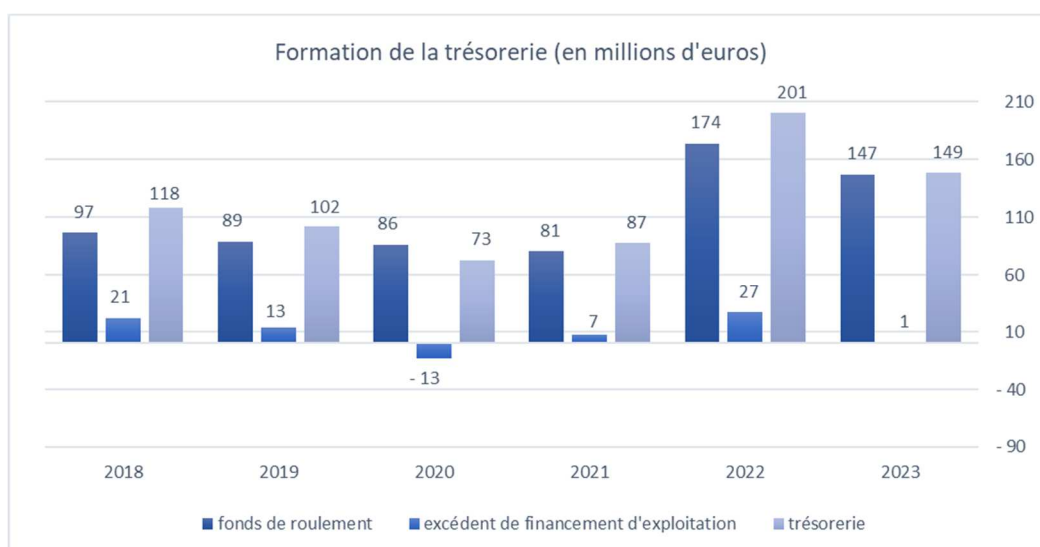
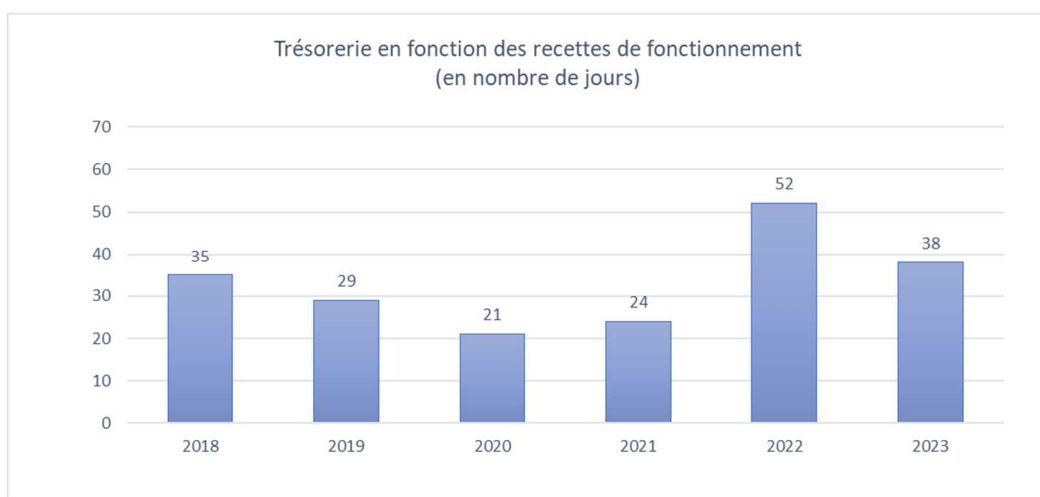
⇒ La trésorerie

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement	96,70	89,66	86,42	80,52	174,04	147,24
Excédent de financement d'exploitation	21,35	12,77	- 13,44	6,96	26,69	1,29
Trésorerie	118,06	102,44	72,98	87,48	200,73	148,52

En conséquence de la baisse du fonds de roulement et de l'excédent de financement d'exploitation, la trésorerie diminue de 52,21 M€ en 2023, passant de 52 jours à 38 jours.

Cette baisse n'inspire pas d'inquiétude :

- elle reste conforme au ratio prudentiel (environ 1 mois).
- elle est solide dans ses composantes, car quasiment exclusivement issue du fonds de roulement (37 jours de FDR et 1 jour d'EFE).



CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par un contexte particulièrement incertain (guerre en Ukraine, tensions extrêmes au Proche-Orient) dont les conséquences impactent fortement le Département (inflation élevée, taux d'intérêts en forte hausse, baisse des transactions immobilières et croissance à peine positive).

Un tassement des recettes a été constaté, et la principale recette du Département - issue des Droits de mutations à titre onéreux (DMTO) - a fortement baissé.

En parallèle, des mesures nationales sont venues alourdir nos charges de fonctionnement, telles que l'augmentation du point d'indice. De plus, les dépenses de fonctionnement ont poursuivi leur hausse, du fait d'une inflation importante et persistante. Cela a pour conséquence « une baisse sensible de l'épargne brute », en Isère comme pour les autres collectivités²³.

Le Département conserve malgré tout une santé financière solide qui sera essentielle dans les années à venir, pour faire face à une possible accentuation de la pression sur nos finances, par une dégradation de la conjoncture économique et/ou par un encadrement plus strict des finances locales par l'Etat.

²³ Pré-rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

ANNEXES

1 - Le compte administratif consolidé : élaboré par l'ordonnateur, il retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

2 - Le compte administratif du budget principal, périmètre de l'étude :

- Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.
- Les mouvements réels correspondent aux mouvements se traduisant par des encaissements et des décaissements effectifs, hors mouvements rattachés à l'exercice précédent.
- Les mouvements d'ordre correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant pas d'encaissements ou de décaissements effectifs.

3 - Le bilan 2023 : le compte de gestion, établi par le comptable, retrace non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur mais, également, les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

4 - Les ratios légaux : les articles L. 3313-1 et R. 3313-1 du Code général des collectivités territoriales font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios, appelés données synthétiques.

5 - Le tableau général d'équilibre 2018-2023 du budget principal : le tableau retrace les soldes de gestion, ainsi que l'évolution d'autres agrégats comme l'encours de dette et le fonds de roulement de la collectivité (résultat de clôture).

6 - Les organismes satellites principaux du Département : illustration graphique sous forme de « galaxie » (données 2022).

Annexe 1 - Le compte administratif consolidé

Opérations réelles	Budgets Annexes					Budget principal	Total consolidé
	Boutiques Musées	Laboratoire vétérinaire	Cuisine centrale	Aménagement numérique	Total		
Dépenses de fonctionnement	0,34 M€	2,25 M€	15,36 M€	1,08 M€	19,02 M€	1 206,82 M€	1 225,85 M€
<i>dont flux croisés (1)</i>	0,00 M€	1,64 M€	5,29 M€	1,01 M€	7,95 M€	11,06 M€	19,01 M€
Recettes de fonctionnement	0,32 M€	2,19 M€	15,25 M€	1,56 M€	19,32 M€	1 452,33 M€	1 471,66 M€
<i>dont flux croisés (1)</i>	0,00 M€	1,24 M€	9,82 M€	0,00 M€	11,06 M€	7,95 M€	19,01 M€
Dépenses d'investissement				26,79 M€	26,79 M€	335,19 M€	361,98 M€
<i>dont remboursement de la dette et OCLT (164)</i>						28,64 M€	28,64 M€
dépenses d'investissement (hors emprunt et OCLT)				26,79 M€	26,79 M€	306,55 M€	333,34 M€
<i>dont dépenses d'équipement (20 21 23)</i>				3,69 M€	3,69 M€	193,73 M€	197,42 M€
<i>dont subventions versées (204)</i>						93,65 M€	93,65 M€
Recettes d'investissement				27,34 M€	27,34 M€	61,41 M€	88,75 M€
<i>dont emprunt classique et OCLT (164)</i>						0,00 M€	0,00 M€
recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)				27,34 M€	27,34 M€	61,41 M€	88,75 M€
total dépenses	0,34 M€	2,25 M€	15,36 M€	27,86 M€	45,81 M€	1 542,02 M€	1 587,83 M€
<i>total dépenses hors flux croisés</i>	0,34 M€	0,61 M€	10,07 M€	26,85 M€	37,86 M€	1 530,96 M€	1 568,82 M€
total recettes	0,32 M€	2,19 M€	15,25 M€	28,90 M€	46,66 M€	1 513,75 M€	1 560,41 M€
<i>total recettes hors flux croisés</i>	0,32 M€	0,94 M€	5,44 M€	28,90 M€	35,60 M€	1 505,80 M€	1 541,40 M€
Résultat de l'exercice avant reprise (Variation de fonds de roulement entre 2022 et 2023)	-0,02 M€	-0,06 M€	-0,10 M€	1,04 M€	0,86 M€	-28,27 M€	-27,42 M€

(1) subventions d'équilibre et remboursements de frais entre le budget principal et les budgets annexes, de mêmes montants en dépenses et en recettes

Annexe 2 - Le compte administratif du budget principal

Département de l'Isère - Budget principal 2. Balance générale du compte administratif 2023

Opérations budgétaires par chapitre <i>hors reprise des résultats 2023 (001 et 002)</i>	Nomenclature comptable	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	M57	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement							
Revenu minimum d'insertion	010						
Revenu de solidarité active	018	152 000,00		152 000,00			
Dépenses imprévues (*)	020						
Virement de la section de fonct.-recette (*)	021						
Produit des cessions d'immobilisations (*)	024						
Opération d'ordre entre sections	040	8 964 837,42	137 709 893,49			8 964 837,42	137 709 893,49
Opérations patrimoniales	041	42 961 216,01	42 961 216,01			42 961 216,01	42 961 216,01
Dotations, fonds divers et réserves	10	4 414,15	182 674 193,98	4 414,15	182 674 193,98		
Subventions d'investissement	13	350 000,00	16 500 612,70	350 000,00	16 500 612,70		
Emprunts et dettes assimilées	16	44 619 868,74		44 619 868,74			
Immobilisations incorporelles	20	11 929 992,72	26 209,87	11 929 992,72	26 209,87		
Subventions d'équipement versées	204	93 500 669,77	111 636,40	93 500 669,77	111 636,40		
Immobilisations corporelles	21	17 564 463,69		17 564 463,69			
Immobilisations en cours	23	164 235 279,26	1 485 712,49	164 235 279,26	1 485 712,49		
Autres mises en affectation	24						
Participations et créance	26						
Autres immobilisations financières	27	2 667 701,86	17 274 177,69	2 667 701,86	17 274 177,69		
Opérations sous mandat	458xx	169 007,26		169 007,26			
Total section d'investissement		387 119 450,88	398 743 652,63	335 193 397,45	218 072 543,13	51 926 053,43	180 671 109,50
Section de fonctionnement							
Charges à caractère général	011	81 168 277,26		81 168 277,26			
Charges de personnel et frais assimilés	012	225 976 671,27		225 976 671,27			
Atténuation de charges	013		1 291 026,22		1 291 026,22		
Atténuations de produits	014	41 588 703,18		41 588 703,18			
Revenu minimum d'insertion	015						
Allocation Personnalisée d'Autonomie	016	155 912 352,80	64 215 360,68	155 912 352,80	64 215 360,68		
RSA / Régularisations de RMI	017	149 405 225,84	2 998 999,00	149 405 225,84	2 998 999,00		
Virement à la section d'invest.-dépense (*)	023						
Dépenses imprévues (*)	022						
Opération d'ordre entre sections	042	137 709 893,49	8 964 837,42			137 709 893,49	8 964 837,42
Autres charges de gestion courante	65	545 340 865,18		545 340 865,18			
<i>dont Subventions de fonctionnement (chapitre 65)</i>	657	<i>48 214 663,68</i>		<i>48 214 663,68</i>			
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	740 804,49		740 804,49			
Charges financières	66	4 130 499,82		4 130 499,82			
Charges spécifiques	67	517 948,44		517 948,44			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	68	2 041 732,00		2 041 732,00			
Produits des services, du domaine et ventes diverses	70		12 154 042,71		12 154 042,71		
Impôts et taxes	73		487 844 912,91		487 844 912,91		
Fiscalité locale	731		578 920 915,89		578 920 915,89		
Dotations et participations	74		268 748 446,47		268 748 446,47		
Autres produits de gestion courante	75		34 177 367,28		34 177 367,28		
Produits financiers	76		603 176,54		603 176,54		
Produits spécifiques	77		1 057 018,83		1 057 018,83		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	78		321 104,76		321 104,76		
Total section de fonctionnement		1 344 532 973,77	1 461 297 208,71	1 206 823 080,28	1 452 332 371,29	137 709 893,49	8 964 837,42
Total général		1 731 652 424,65	1 860 040 861,34	1 542 016 477,73	1 670 404 914,42	189 635 946,92	189 635 946,92
Résultat de l'exercice 2023		128 388 436,69					
Reprise des excédents et déficit de 2022		6 382 969,81					
Résultat de clôture 2023 (fonds de roulement)		134 771 406,50					

(*) chapitres ne donnant pas lieu à l'émission de titres et de mandats

Annexe 3 - Le bilan 2023

Département de l'Isère

3. Bilan du compte de gestion 2023

Tableau : bilan au 31 décembre 2023

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur Départemental

	31 décembre 2023
ACTIF	
<u>I Actif immobilisé</u>	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Subventions d'équipement versées	715 184 035,39
Autres immobilisations incorporelles	47 474 211,41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Terrains	76 570 709,29
Constructions	878 632 128,80
Constructions sur sol d'autrui	
Réseaux et installations de voirie, rés. Divers	3 945 100 845,10
installations techniques, agencements et matériel	2 691 385,89
Autres immobilisations corporelles	47 365 090,83
Immobilisations corporelles en cours	354 214 232,73
droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	49 440 484,99
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	41 927 665,80
Total Actif immobilisé	6 158 600 790,23
<u>II Actif circulant</u>	
Créances sur entités publiques, organismes internationaux et Commission européenne	11 142 542,09
Créances sur les redevables et comptes rattachés	10 178 427,52
Avances et acomptes versés par la collectivité	1 062 284,50
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	76 740,64
Créances sur budgets annexes	1 305 129,83
Créances sur les autres débiteurs	28 194 026,08
Total Actif circulant (hors trésorerie)	51 959 150,66
Disponibilités	148 523 668,16
Total de la trésorerie	148 523 668,16
<u>III Comptes de régularisation</u>	
Comptes de régularisation	10 909 198,11
Total de l'actif	6 369 992 807,16

Sources : compte de gestion 2023 – Valeur nette

Département de l'Isère

31 décembre 2023

PASSIF

I Fonds propres

Dotations	2 152 198 622,08
fonds globalisés	778 924 085,97
subventions d'investissement rattachées à un actif amortissable	64 879 719,23
subventions d'investissement rattachées à un actif non amortissable	158 275 948,98
neutralisations et régularisations	-531 157 313,34
réserves	2 980 244 066,65
report à nouveau	33 546 379,64
résultat de l'exercice	116 764 234,94
droits de l'affectant et du remettant	95 905 154,54

Total des fonds propres

5 849 580 898,69

II Provisions pour pertes et charges

Provisions pour risques	4 796 446,69
Provisions pour charge	100 000,00

Total des provisions pour risques et charges

4 896 446,69

III Dettes

Emprunts des établissements de crédit	419 783 499,72
Autres emprunts	31 575 687,60

Total des dettes financières

451 359 187,32

Fournisseurs et comptes rattachés	20 737 600,88
Dettes fiscales et sociales	2 647 378,53
Dettes correspondants à des opérations pour compte de tiers	18 900,00
Dettes sur budgets annexes	6 414 453,95
Autres dettes non financières	1 442 428,95

Total des dettes non financières

31 260 762,31

Total des dettes

482 619 949,63

IV Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	32 895 512,15
---------------------------	---------------

Total des comptes de régularisation

32 895 512,15

Total du passif

6 369 992 807,16

Sources : compte de gestion 2023 – Valeur nette

Annexe 4 - Les ratios légaux

Département de l'Isère

4. Données synthétiques sur la situation financière du Département

Intitulé du ratio et signification		2023
<i>Population de l'Isère 1 302 470 habitants (population municipale totale INSEE au 1er janvier 2023)</i>		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population Mesure du niveau de service rendu	927 €/hab.
2	Recettes réelles de fonctionnement / population Mesure des moyens financiers récurrents	1 115 €/hab.
3	Dépenses d'équipement brut / population Mesure de l'effort d'équipement	149 €/hab.
3 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement allouées / population Mesure de l'effort d'équipement	221 €/hab.
4	Encours de dette au 31 décembre / population Mesure de l'endettement	322 €/hab.
5	Dotations globales de fonctionnement / population Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	125 €/hab.
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnels qui se caractérisent par leur grande rigidité (statut de la fonction publique territoriale,...)	20,35%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	85,07%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	13,35%
8 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement versées / recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	19,79%
9	Encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids de la dette par rapport aux recettes courantes	28,87%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement Mesure la part des recettes courantes que la collectivité parvient à épargner (en %)	16,90%

Source : compte administratif 2023

Annexe 5 - Le tableau général d'équilibre 2018-2023 du budget principal

Département de l'Isère

5. Les grandes masses budgétaires et financières 2018-2023

(en millions d'euros courants)

Budget principal - Comptes administratifs

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022>2023
(1)	Recettes de fonctionnement*	1 276,4	1 308,9	1 275,4	1 369,0	1 429,2	1 452,3	1,6%
	<i>dont imposition directe (chapitre 731)</i>	410,2	425,2	436,3	150,2	148,6	351,7	136,8%
	<i>dont fraction de TVA (compensation de la perte de la TF et de la CVAE en 2023)</i>				286,9	314,4	415,1	32,0%
	<i>dont fiscalité compensée suite à la réforme, hors part DMTO</i>	150,0	153,0	157,8	177,0	178,3	97,4	-45,4%
	<i>dont dotations de l'Etat (DGF, DGD)</i>	179,7	178,4	171,3	170,0	170,0	169,1	-0,6%
	<i>dont recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions</i>	52,1	43,5	24,8	24,2	20,0	19,4	-2,8%
	<i>dont droits de mutation et de publicité foncière, y compris part Etat pour compensation fiscale dès 2011</i>	167,7	189,3	185,0	236,1	263,5	227,2	-13,8%
	<i>dont TICPE et FMDI (compensation allocation RSA)</i>	67,2	66,8	66,6	66,6	66,6	68,8	3,3%
	<i>dont taxe sur les conventions d'assurance et transferts versés sur TICPE (hors fiscalité compensée)</i>	80,9	86,6	86,4	90,8	93,6	98,1	4,9%
	<i>dont autres recettes</i>	168,5	166,1	147,2	167,0	174,2	5,5	-96,9%
(2)	Dépenses de gestion	1 092,9	1 084,8	1 081,9	1 135,8	1 152,1	1 202,7	4,4%
	<i>dont personnel</i>	205,6	213,8	221,0	228,0	235,7	245,6	4,2%
	<i>dont dépenses d'intervention</i>	752,7	737,1	743,5	778,2	788,3	827,0	4,9%
	<i>dont transports</i>	30,9	27,9	18,6	26,0	16,9	19,5	15,2%
	<i>dont autres dépenses</i>	103,7	106,1	98,8	103,6	111,2	110,6	-0,5%
(3)=(1-2)	Epargne de gestion	183,5	224,1	193,6	233,2	277,1	249,6	-9,9%
(4)	Frais financiers liés à la dette	2,1	2,4	3,3	3,6	3,8	4,1	7,7%
(5)=(3-4)	Epargne brute	181,4	221,7	190,3	229,6	273,3	245,5	-10,2%
(6)	Recettes définitives d'investissement	39,6	33,2	39,5	39,4	57,5	61,4	6,9%
	<i>dont participations et subventions reçues</i>	39,5	31,6	39,2	39,3	51,2	61,4	19,9%
	<i>dont autres recettes définitives</i>	0,2	1,6	0,3	0,2	6,3	0,0	-100,0%
(7)=(5+6)	Financement propre disponible avant emprunt	221,1	255,0	229,8	269,0	330,8	306,9	-7,2%
(8)	Dépenses d'investissement	262,7	333,8	314,2	310,6	283,4	306,6	8,2%
	<i>dont dépenses d'équipement</i>	132,1	193,3	195,9	184,3	176,1	193,7	10,0%
	<i>dont subventions d'équipement</i>	99,6	111,3	90,9	78,8	88,0	93,7	6,4%
	<i>dont autres dépenses d'investissement</i>	31,0	29,2	27,4	47,4	19,4	19,2	-1,1%
(9)	Remboursement du capital de la dette**	60,3	71,5	68,3	54,9	33,7	28,6	-14,9%
(10)=(8+9-7)	Besoin de financement	102,0	150,3	152,7	96,5	-13,7	28,3	-307,0%
(11)	Emprunt ⁽²⁾	109,5	144,0	148,5	95,0	50,0	0,0	-100,0%
	Fonds de roulement au 1er Janvier	75,1	82,6	76,3	72,1	99,4	163,0	64,1%
	Fonds de roulement au 31 décembre	82,6	76,3	72,1	70,6	163,0	134,8	-17,3%
	Variation de fonds de roulement	7,5	-6,3	-4,2	-1,5	63,7	-28,3	-144,4%
	Encours de la dette au 31 décembre**	238,7	311,3	391,5	431,5	447,9	419,2	-6,4%

* Les fortes variations sur les postes "impositions directes" et "fiscalité compensée" sont liées au passage à la M57. l'impact principal correspond à la TSCA art.77 : compte 7342 en M52 et compte 73171 en M57.

** Y compris OCLT.

Annexe 6 - Les organismes satellites principaux du Département

Département de l'Isère et « organismes satellites » données 2022

